

pneus hiver

**5 MAUVAISES
RAISONS DE
NE PAS
S'ÉQUIPER**



mobilité club
france

#1

*Ce n'est pas
obligatoire*



Équiper sa voiture de pneus hiver (ou avoir des chaînes) est obligatoire du 1^{er} novembre au 31 mars dans certaines zones de massifs montagneux sur décision du Préfet.



Ailleurs, cet équipement n'est pas obligatoire mais **fortement recommandé**.

**Les pneus sont le point de contact
entre la route et le véhicule**

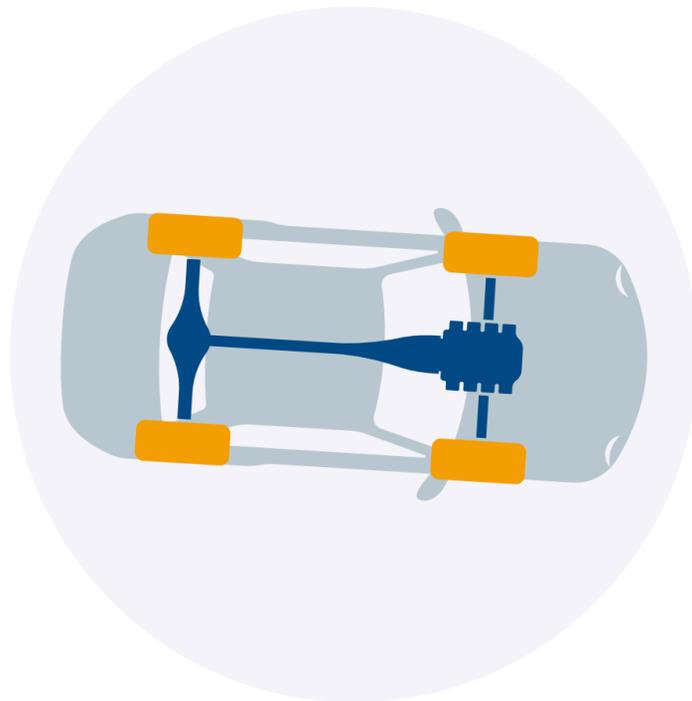
#2

*J'en équipe
juste les
roues avant*



C'est une économie sur son budget
mais surtout sur sa sécurité !

Des pneus hiver montés à l'avant facilite le démarrage,
mais augmente le risque la tête à queue
au premier freinage ou virage.



4 roues bien équipées = 100 % sécurité

#3

C'est trop
cher



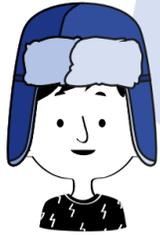
C'est un investissement qui s'amortit
sur la durée de vie des pneus.

Pendant qu'on utilise les pneus hiver,
on n'use pas les pneus été et inversement.
Cela coûte toujours moins cher qu'un accrochage
(franchise, malus, désagrément...).



Pas de (fausse) économie sur notre sécurité !

#4



Là où je
vis il ne neige
pas souvent



Pour les pneus,
l'hiver c'est une question de température.

Dès 7° et moins, un pneu été durcit et perd en efficacité.



La gomme et la structure des pneus hiver
permettent plus d'adhérence et
une meilleure tenue de route

#5

*J'ai toujours
des chaînes dans
mon coffre,
ça suffit*



Les chaînes sont conseillées et nécessaires pour circuler sur les routes où elles sont obligatoires.

Mais elles ne peuvent pas être portées tout le temps et sur toutes les routes, comme sur les autoroutes où elles sont interdites.



Les pneus hiver, c'est l'équipement qui permet de circuler en toute sécurité pendant toute la période hivernale